

Ainsi donc, nos très chers frères, en attendant la bulle pontificale qui suivra la charte civile, ce reserit provisoire annonce officiellement la fin d'une situation qui dure depuis quarante-trois ans. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre avec l'Université de Montréal. Avant d'y entrer, jetant sur tout le passé un regard d'ensemble, et voyant les diverses étapes parcourues, nous ne pouvons qu'admirer la prudence et la haute sagesse du Saint-Siège qui, avant de leur donner la consécration définitive, attend que les institutions naissantes aient fait leurs preuves. Et alors elle les couvre de sa puissante et bienveillante protection.

Puis, à l'heure où nous allons nous détacher de Québec, c'est pour nous un devoir de reconnaître hautement la bienveillance marquée de tout temps par l'Université de Québec à la succursale de Montréal. La nouvelle université tiendra à honneur de considérer Laval comme sa mère. Ses maîtres voudront continuer les traditions de zèle pieux, d'intégrité doctrinale, de patriotisme éclairé et de compétence pédagogique qui sont la gloire de Québec. Une saine et fraternelle émulation contribuera à élever encore le prestige depuis longtemps acquis à l'enseignement supérieur dans cette province.

Nous tenons encore à reconnaître l'appui substantiel accordé à la succursale de Montréal par les autorités civiles et nous avons le ferme espoir que cette libéralité du ministère provincial et du conseil municipal s'accroîtra en même temps que grandiront leurs ressources et que les besoins mêmes de l'université seront plus pressants.

Il nous serait difficile de mentionner en détail tous ceux qui ont jusqu'à présent accordé à l'oeuvre de l'université, à Montréal, le bienfait de leur sympathie active et d'une générosité allant jusqu'aux sacrifices les plus méritoires. Leur récompense la plus appréciée se trouve sans doute dans le